



DOSSIER DE DEMANDE PORTER A CONNAISSANCE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

RESUMES NON TECHNIQUES ETUDE D'IMPACT

CORTIZO

ESSOR TRANSITIONS
Marseille – Nantes – Tours
38 Rue de la République
13001 MARSEILLE

www.essor.group

ESSOR INGÉNIERIE – S.A.R.L au capital de 8 000 € – R.C.S. Pau 438 068 116 – APE 7112B

Construisons
votre histoire

SOMMAIRE

1	RESUME NON TECHNIQUE – ÉTUDE D’IMPACTS	5
1.1	Présentation du demandeur et de son projet.....	6
1.2	Raisons motivant le projet.....	11
1.3	Description de l’environnement.....	12
1.3.1	Localisation et topographie.....	12
1.3.2	Le contexte socio-économique.....	13
1.3.3	Environnement du site	14
1.3.3.1	Les communes voisines.....	14
1.3.3.2	Occupation des sols.....	15
1.3.3.3	Visibilité du site.....	16
1.3.3.4	Accès et Infrastructures.....	16
1.3.1	Climatologie et qualité de l’air	17
1.3.1.1	Soleil et Températures.....	17
1.3.1.2	Vents	18
1.3.1.3	Qualité de l’air	18
1.3.1.4	Compatibilité avec le Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie (SRCAE)	18
1.3.2	Géologie et hydrogéologie	18
1.3.3	Hydrologie	19
1.3.3.1	Les schémas de gestion des eaux.....	20
1.3.1	Bruit et vibrations	21
1.3.1.1	Activités urbaines et voisinage sensible.....	21
1.3.1.2	Activités industrielles	21
1.3.1.3	Activités agricoles	21
1.3.1.4	Trafic routier.....	21
1.3.1.5	Trafic ferroviaire et aérien	21
1.3.2	Espaces naturels.....	21
1.3.2.1	Paysage	21
1.3.2.2	Faune et flore.....	21
1.3.3	Les servitudes d’urbanisme	23
1.3.3.1	Au titre du code de l’urbanisme	23
1.3.3.2	Au titre du patrimoine naturel	23
1.3.3.3	Au titre de la santé publique	23
1.3.3.4	Réseaux	23
1.3.3.5	Au titre du trafic aérien	23
1.3.4	Les risques majeurs.....	24
1.3.4.1	Inondation	24
1.3.4.2	Mouvement de terrain	24
1.3.4.3	Sismicité.....	24
1.3.4.4	Retrait-gonflements des sols argileux	24
1.3.4.5	Tempête	25
1.3.4.6	Transport de matières dangereuses	25
1.3.4.7	Radon	25

1.4	Analyse des effets directs et indirects, temporaires ou permanents du projet sur l'environnement.....	26
1.4.1	Impact sur le paysage.....	26
1.4.2	Impact sur l'eau	26
1.4.2.1	Origine de l'eau potable	26
1.4.2.2	Usage de l'eau potable.....	26
1.4.2.3	Les rejets en Eaux pluviales.....	27
1.4.2.4	Les rejets en eaux usées	27
1.4.3	Etude de l'acceptabilité des rejets d'eaux dans le milieu récepteur.....	28
1.4.4	Impact sur le sol et les eaux souterraines.....	28
1.4.4.1	Prélèvement.....	29
1.4.4.2	Sol	29
1.4.5	Impact sur l'air.....	29
1.4.6	Impact sur la production de déchets.....	29
1.4.7	Impact sur la commodité du voisinage.....	30
1.4.7.1	Le bruit.....	30
1.4.7.2	Les vibrations	30
1.4.8	Impact sur les inventaires écologiques et la biodiversité.....	30
1.4.9	Impact sur l'agriculture.....	31
1.4.10	Impact socio-économique	31
1.4.11	Impact sur les voies de communication.....	31
1.4.12	Impact pendant les travaux	31
1.4.13	Autres impacts.....	32
1.4.14	Impact du projet sur le climat et de la vulnérabilité du projet au changement climatique	32
1.5	Analyse des effets directs et indirects, temporaires ou permanents du projet sur la santé publique.....	33
1.5.1	Évaluation des émissions de l'installation	33
1.5.1.1	Inventaire et description des sources	33
1.5.2	Évaluation des enjeux et des voies d'exposition.....	34
1.5.2.1	Caractérisation des cibles et des voies d'exposition.....	34
1.5.2.2	Caractérisation des sources	35
	Caractérisation des vecteurs de transfert	36
1.5.3	Identification des dangers.....	36
1.5.3.1	Identification des dangers en marche normale	36
1.5.3.2	Exposition des populations en situation anormale.....	37
1.5.4	Conclusion.....	38
1.6	Remise en état du sol après exploitation	39
1.7	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation.....	40
1.7.1	Paysage	40
1.7.2	Eaux	40
1.7.2.1	Consommation d'eau potable.....	40
1.7.2.2	Rejet accidentel	40
1.7.2.3	Eaux pluviales	40
1.7.2.4	Eaux d'extinction d'incendie	40
1.7.2.5	Eaux usées.....	41

1.7.2.6	Eaux industrielles	41
1.7.3	Sols.....	44
1.7.4	Air.....	44
1.7.5	Déchets.....	44
1.7.6	Emissions sonores.....	45
1.7.7	Faune et flore.....	45
1.7.8	Trafic	45
1.7.9	Utilisation rationnelle de l'énergie	45
1.7.10	Bilan	46

1 RESUME NON TECHNIQUE – ÉTUDE D’IMPACTS

L'évaluation environnementale a pour objet de définir les impacts sur l'environnement en fonctionnement normal des installations. Afin de mettre en évidence les incidences engendrées par le projet, nous allons donner une description détaillée :

- Du mode d'intégration des installations par rapport à leur site d'implantation,
- Des impacts liés à la pollution de l'eau,
- Des impacts liés à la pollution de l'air,
- De la pollution sonore générée,
- De la gestion et de l'élimination des déchets,
- Des nuisances liées au transport et à l'approvisionnement,
- Des effets sur la santé des populations environnantes.

L'étude s'articule autour de 3 axes :

- Présentation de l'état initial du site (contexte de l'environnement général),
- Synthèse des effets de l'installation sur l'environnement,
- Présentation des moyens mis en place par l'exploitant pour limiter les impacts de ses activités sur l'environnement.

L'étude présentée ci-après est donc relative aux impacts liés à la réalisation d'une nouvelle unité de production sur le site de CORTIZO.

1.1 PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DE SON PROJET

CORTIZO est une entreprise de fabrication de profilés en aluminium, la société CORTIZO FRANCE a été fondée en 2011 sur la commune de Chemillé-en-Anjou. La société Cortizo compte actuellement plus de 3300 employés en Europe.

Elle compte 1 usine de production en France, celle de Chemillé-en-Anjou.

En janvier 2023, l'usine de Chemillé-en-Anjou compte 150 employés.

Du fait de la hausse de son activité, la société CORTIZO souhaite réaliser un nouveau bâtiment de stockage et le laquage de profilés aluminium, sur un terrain adjacent à son site existant de Chemillé-en-Anjou.

Le propriétaire du site est la société Cortizo France, qui en est également l'exploitant.

La présente demande d'autorisation environnementale unique au titre des ICPE pour la société CORTIZO est réalisée dans le cadre de la création d'un nouveau bâtiment de stockage et laquage de profilés aluminium, sur la commune de Chemillé-en-Anjou (49).

L'objet de la demande est donc d'établir, en application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, la demande d'autorisation environnementale d'exploiter du site, conformément à l'article 20 du décret du 21 septembre 1977, pris en application de la loi du 19 juillet 1976.

Les rubriques ICPE concernées par l'activité de l'entreprise CORTIZO sont les suivantes :

		Classement ICPE issu de l'arrêté préfectoral en vigueur du 25/09/2012		Futur classement (Existant + Projet)	
Rubrique	Désignation	Caractéristiques	Classement	Caractéristiques	Classement
2560-1	Travail mécanique des métaux et alliages La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 1000 kW	Puissance : 2400 kW	Autorisation	Puissance : 19,38 kW Existant : Poste à souder 7,29 kW + Poste à souder mobile : 2,4 kW Projet : Poste à souder 7,29 kW + Poste à souder mobile : 2,4 kW	Non classé Introduction du régime de l'enregistrement ICPE par le décret n° 2013-1205 du 14/12/13
2565-2a)	Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique Pour les procédés utilisant des liquides, le volume des cuves affectées au traitement étant supérieur à 1500L	Volume des cuves de traitement : 22000L	Autorisation	Volume des cuves de traitement : 19 200L <u>Volume bains actifs existant</u> : 9600L Dégraissage acide 3,1m ³ , décrochage acide 4 m ³ conversion 2,5m ³ Le volume des cuves de traitement de surface a diminué par rapport au dossier d'autorisation initial. <u>Volume bains actifs projet</u> : 9600L Dégraissage acide 3,1m ³ , décrochage acide 4 m ³ conversion 2,5m ³	Enregistrement Modification de la nomenclature ICPE par le décret n° 2013-1205 du 14/12/13
1131-2b) (Rubrique supprimée)	Emploi ou stockage de substances et préparations toxiques (Rubrique supprimée à compter du 1er juin 2015) Substances et préparations liquides ; la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 10t, mais inférieure à 200t	14T	Autorisation	14T Rubrique supprimée au 1er juin 2015 (Décret n°2014-285 du 3 mars 2014, annexe)	NC (rubrique supprimée)
4735-1b) (anciennement 1136)	Ammoniac La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant pour les récipients de capacité unitaire supérieure à 50 kg Supérieure ou égale à 150 kg mais inférieure à 1,5 t	Quantité maximum présente : 270 kg	Déclaration avec contrôle périodique	Quantité maximum présente : 270 kg Le nouveau projet ne modifie pas la quantité d'ammoniac	Déclaration avec contrôle périodique
2561	Production industrielle par trempé, recuit ou revenu des métaux et alliages	L'installation met en œuvre la production industrielle par trempé, recuit ou revenu de métaux et alliages	Déclaration avec contrôle périodique	L'installation met en œuvre la production industrielle par trempé, recuit ou revenu de métaux et alliages Le nouveau projet ne modifie pas le process existant	Déclaration avec contrôle périodique

			Déclaration avec contrôle périodique	Nitruration ionique Le nouveau projet ne modifie pas le process existant	Déclaration périodique avec contrôle
2565-3)	Revêtement métallique ou traitement de surfaces quelconques par voie électrolytique ou chimique Traitement en phase gazeuse ou autres traitements	Nitruration ionique			
1200 (Rubrique supprimée)	Comburants (fabrication, emploi ou stockage de substances ou mélanges) Emploi ou Stockage, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 2t	45 kg	NC	45 kg Rubrique supprimée au 1er juin 2015 (Décret n° 2015-1200 du 29/09/15)	NC
1432 (Rubrique supprimée)	Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables	/	NC	/	NC
1530	Dépôts de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1000 m ³	Au maximum 500m ³ de cartons seront stockés sur le site	NC	Stockage au maximum de 500m ³ sur le site Avec le nouveau projet, le volume de papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues sera inférieure à 1000 m ³	NC
1532	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues Le volume susceptible d'être stocké étant supérieur à 1000m ³ mais inférieur à 20000m ³ .	Au maximum 500m ³ de bois seront stockés sur le site	NC	Stockage au maximum de 500 m ³ sur le site Avec le nouveau projet, le volume de bois ou matériaux combustibles analogues sera inférieure à 1000 m ³	NC
2910	Combustion, à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931		NC		NC
3260	Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m ³	Volume des cuves de traitement : 22000L	Autorisation	Volume des cuves de traitement : 19 200L Volume bains actifs projet : 9600L Dégraissage acide 3,1m ³ , décrochage acide 4 m ³ conversion 2,5m ³ Le volume des cuves de traitement de surface a diminué par rapport au dossier d'autorisation initial. Volume bains actifs projet : 9600L Dégraissage acide 3,1m ³ , décrochage acide 4 m ³ conversion 2,5m ³	Non classé

2713-2)	Installation de transit, regroupement, tri, ou préparation en vue de la réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711, 2712 et 2719. La surface étant supérieur ou égal à 100 m ² mais inférieure à 1 000 m ²	/	NC	La surface est de 1215 m² Le nouveau projet met en place une zone recycling visant à trier et réutiliser les déchets non dangereux.	Enregistrement
2940-3a)	Application, cuisson, séchage de vernis, peinture, apprêt, colle, enduit, etc. Lorsque les produits mis en œuvre sont des poudres à base de résines organiques, la quantité maximale de produits susceptible d'être mise en œuvre étant supérieure à 20 kg/j mais inférieure à 200 kg/j	Quantité mise en œuvre : 1027.33 kg/j	Autorisation	Quantité mise en œuvre : 3081,99 kg/j Le nouveau projet met en œuvre une quantité de 2054.66 kg/j	Enregistrement Introduction du régime de l'enregistrement ICPE par le décret n°2020-559 du 12 mai 2020
2791-2)	Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 et 2971. La quantité de déchets traités étant inférieure à 10 t/j	2.36 T/j	Déclaration contrôlée	18 T/j	Autorisation
2921	Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	Non classé		Puissance thermique < 3000 kW Le site dispose de 2 TAR Le nouveau projet ne créera pas une nouvelle tour aéroréfrigérante (TAR)	Déclaration
4120-2a)	Toxicité aiguë catégorie 2, pour l'une au moins des voies d'exposition.	Non classé		La quantité maximale stockées : 10 T	Autorisation

Au regard de la situation actuelle, le nouveau bâtiment CORTIZO est soumis à plusieurs rubriques ICPE

- Régime autorisation : Rubrique 4120, 2791
- Régime enregistrement : Rubrique 2560, 2940, 2565, 2713
- Régime déclaration : Rubriques 4735, 2561, 2565, 2921

Le site CORTIZO est soumis à la rubrique IOTA suivante :

Rubrique	Désignation	Classement	Observations
2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha	Déclaration	L'emprise du nouveau projet a une superficie de 4,3736 ha

1.2 RAISONS MOTIVANT LE PROJET

La société CORTIZO est en pleine croissance depuis son implantation en France. Le marché de la fenêtre en aluminium est en pleine expansion de par l'aspect moderne et la durabilité exceptionnelle.

En effet, grâce à la grande rigidité du châssis en aluminium, il est possible de créer de grandes structures qui permettent une grande luminosité. L'aluminium permet également la construction de fenêtres d'angle sans séparation, de grandes baies coulissantes, etc. Ce matériau offre en outre de vastes possibilités de personnalisation, il se décline en une infinité de teintes.

En effet sur le site français l'année 2021 a été record, le flux de production était de 14 846 Tn, l'entreprise CORTIZO est arrivée en limite de capacité de production.

Et donc, l'entreprise n'a pas eue la capacité de répondre à l'intégralité des demandes du marché.

En parallèle, le groupe a développé des produits innovants afin de conquérir de nouveaux marchés et répondre positivement aux sollicitations de ses clients.

CORTIZO a créé sa propre gamme d'accessoires : poignées, crémones, charnières, quincaillerie... Afin de maintenir sa réactivité qui est actuellement sa marque de fabrique, l'entreprise a besoin d'espace afin de stocker et de préparer les livraisons.

Les prévisions futures indiquent une hausse de productions que le site actuel ne pourrait absorber.

Ce projet a pour objectif :

1/ Une optimisation du transport afin de limiter la pollution. L'objectif est également de réduire les volumes des emballages et de tendre vers une production sans emballages.

2/ Connecter par voie aérienne les deux bâtiments :

Afin de limiter son impact environnemental par le passage incessant de véhicules, la société CORTIZO prévoit de faire passer des profilés d'un bâtiment à l'autre via cette passerelle avec des systèmes automatisés. Cette méthode limite les risques sous toutes les formes tant sur l'aspect sécurité en limitant les interactions humaines que sur la pollution engendrée par le transport.

C'est dans ce cadre que le présent porter à connaissance est présenté.

1.3 DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT

1.3.1 LOCALISATION ET TOPOGRAPHIE

Le site du groupe CORTIZO est implanté sur la commune de Chemillé-en-Anjou en Maine-et-Loire (49) en Pays de la Loire.

Le projet s'implantera sur les parcelles cadastrales section ZT n°0051, 0074 et 0077.

Les coordonnées géographiques sont (Lambert 93) :

- X : 417410.14 m
- Y : 6688315.51 m

Le site est implanté à une altitude d'environ 108 m NGF. La parcelle du site bénéficie d'une pente moyenne de 1% du Sud-Ouest au Nord-Est.

Les alentours du site sont caractérisés par des terres agricoles au Nord et un parc d'activités existant à l'Est.

Des voies communales permettent de rejoindre le site depuis ces routes :

- Par le Nord, l'accès s'effectue par l'autoroute A87 avec la proximité de la sortie 25 vers Chemillé/Chalonnes-sur-Loire
- Par le Sud, l'accès s'effectue par la D160 et la D961 depuis la commune de Chemillé-en-Anjou.

La figure ci-après indique la localisation du projet.

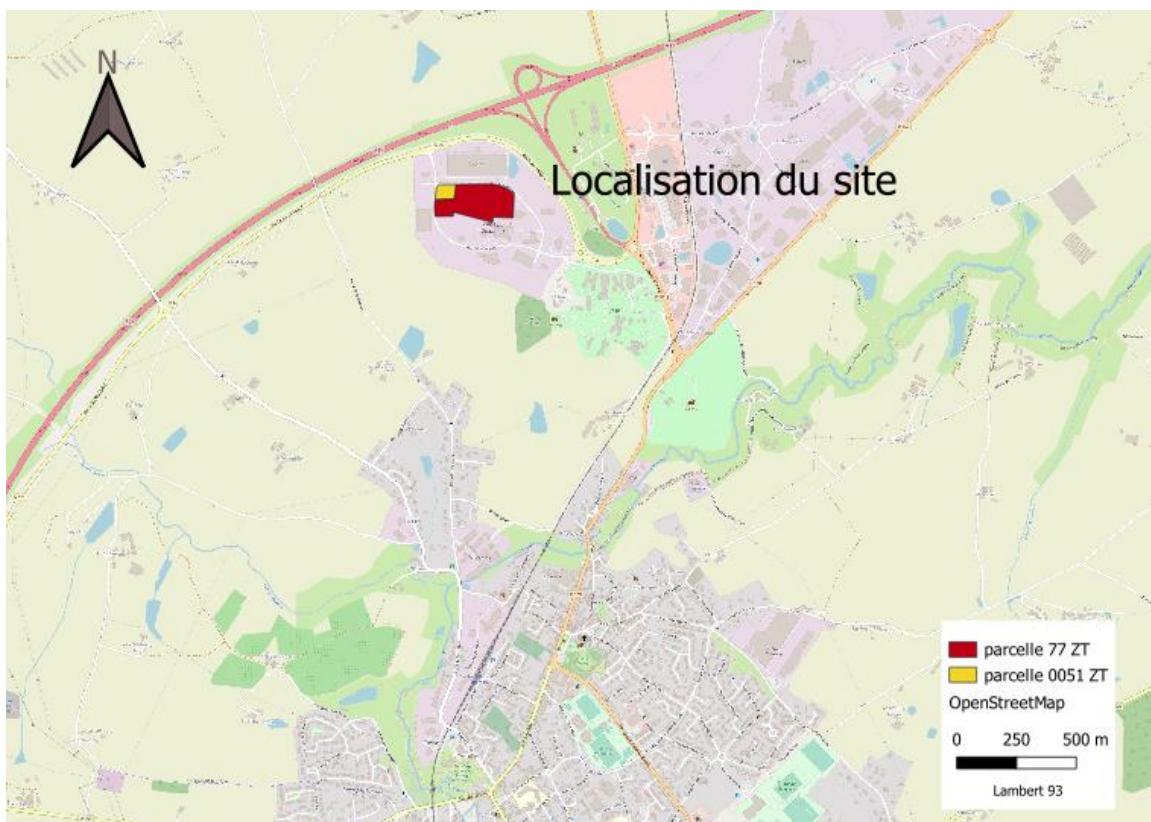


Figure n°1 – Plan de localisation

1.3.2 LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

➤ Données démographiques

L'évolution du nombre d'habitants est connue à travers les recensements de la population effectués dans la commune depuis sa création et publiées par l'Insee. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, une enquête de recensement portant sur toute la population est réalisée tous les cinq ans, les populations légales des années intermédiaires étant quant à elles estimées par interpolation ou extrapolation.

La commune de Chemillé-en-Anjou comptait 20 828 habitants en 2019. La même année, la densité moyenne était de 64.3 hab/km².

➤ Contexte économique

L'état des lieux économique pour l'année 2024 sur la commune de Chemillé-en-Anjou est donné dans le tableau et la figure ci-dessous :

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	13 017	10 429	80,1	9 767	75,0
15 à 24 ans	2 332	1 194	51,2	1 037	44,5
25 à 54 ans	8 061	7 759	96,2	7 344	91,1
55 à 64 ans	2 625	1 477	56,3	1 386	52,8
Hommes	6 752	5 512	81,6	5 212	77,2
15 à 24 ans	1 295	725	56,0	635	49,1
25 à 54 ans	4 149	4 046	97,5	3 877	93,4
55 à 64 ans	1 308	741	56,6	700	53,5
Femmes	6 265	4 917	78,5	4 554	72,7
15 à 24 ans	1 036	469	45,3	402	38,8
25 à 54 ans	3 912	3 712	94,9	3 467	88,6
55 à 64 ans	1 317	736	55,9	685	52,1

Tableau 1 - Etat des lieux économique pour l'année 2024

➤ Patrimoine architectural et culturel

Ancienne place forte au Moyen Âge, Chemillé est construite sur les bords de l'Hyrôme, affluent du Layon. La commune possède plusieurs sites et monuments remarquables.

Ces ouvrages se situent en dehors de notre zone d'étude.

Le site d'implantation de CORTIZO n'est pas concerné par un périmètre de protection au titre des Monuments Historiques, ni par des sites archéologiques connus. Le projet ne s'insère pas dans un cône de vue sur un patrimoine bâti remarquable.

1.3.3 ENVIRONNEMENT DU SITE

1.3.3.1 LES COMMUNES VOISINES

La commune de Chemillé-en-Anjou est délimitée par :

- Mauges-sur-Loire et Montrevault-sur-Evre (au Nord-Ouest),
- Chaudefonds-sur-Layon (au Nord),
- Val-du-Layon et Beaulieu-sur-Layon (au Nord-Est)
- Bellevigne-en-Layon (à l'Est)

- Montilliers, Lys-Haut-Layon et Coron (au Sud-Est)
- Vezins (au Sud).
- Tremontines (au Sud-Ouest)
- Beaupréau-en-Mauges (à l'Ouest)

1.3.3.2 OCCUPATION DES SOLS

- Documents d'urbanisme

La commune de Chemillé-en-Anjou dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Municipal.

Le nouveau projet concerne les parcelles cadastrales n°51, n°74 et n°77. Le projet est situé en zone UY3Routes zone 3 Routes.

La zone UY est une zone à vocation d'accueil d'activités économiques. Le parc des Trois Routes fait l'objet d'un secteur spécifique, UY3Routes, compte tenu de la nature des activités qui y sont implantées.

- Environnement industriel du site

Le site CORTIZO est entouré de terrains agricoles (au Nord, à l'Ouest et au Sud) et d'une ZAC (à l'Est).

Dans l'environnement de CORTIZO, il existe :

- SOMGA INDUSTRIE : entreprise spécialisée dans la mécanique de précision à l'Est (175m)
- TELLIER BRISE-SOLEIL : entreprise de protection solaire, habillage de façade, occultation et ventilation à l'Est (200m)
- SAS CAILLEAU HERBORISTERIE : entreprise spécialisée dans la sélection, la transformation et le conditionnement de plantes au Sud (150m)
- TRANSPORT SUPIOT : transporteur routier au Sud (130m)
- BOISSEAU HORS SITE : entreprise générale du bâtiment à l'Ouest (230m)
- NOR-FEED PRODUCTION : magasin d'alimentation animale au Sud (250m)
- Transport pierre : société de transport routier au Sud (300m)
- Anjou Trucks – Augereau Links : atelier de réparation pour poids-lourds à l'Ouest (350m)

3 entreprises situées dans la ZAC des Trois Routes sont enregistrées comme Installations classées pour la protection de l'environnement :

- Pierre Transports (ex XPO Logistics) : entreprise spécialisée dans le transport terrestre et le transport par conduites (Régime : Autorisation)
- GMB : entreprise spécialisée dans le commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (Régime : Enregistrement)
- Saint Gobain Isover : entreprise fabricante de produits minéraux non métalliques (Régime : Autorisation)

Aucune pollution n'est répertoriée sur les bases de données BASOL et CASIAS du Ministère de la Transition écologique et solidaire sur ces sites industriels, ou à proximité du terrain du projet.

- *Les habitations*

L'habitation la plus proche est située à 450 m à l'Est du projet, il s'agit du secteur Salboeuf. On retrouve d'autres habitations à de plus grandes distances :

- La Tertelochère : à 1km à l'Ouest
- L'Erauderie à 650 m au Sud
- La Monneraie : à 850 m au Sud-Est
- Lotissement La Marais : l'habitation la plus proche est située à 800 m au sud
- Bourg de Chemillé : à 1,5 km au sud du projet

- *Etendues agricoles*

La commune de Chemillé-en-Anjou est largement occupée par des parcelles agricoles. Plus de 80% des sols ont une occupation à dominante agricole avec une nette dominance de l'élevage bovin.

- *Etablissements recevant du public*

L'ERP le plus proche est à environ 150 m au Sud du projet : il s'agit d'un magasin d'herboristerie « SAS Cailleau Herboristerie ».

- *Etat archéologique*

La commune de Chemillé-en-Anjou n'est pas régie par un arrêté préfectoral localisant les Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA). Aucun diagnostic archéologique n'est donc à prévoir.

I.3.3.3 VISIBILITE DU SITE

La hauteur du bâtiment sera au maximum de 25 m (transstockeur).

Depuis l'autoroute A87, le bâtiment sera visible. La ZAC Trois Routes Partie Ouest est déjà existante et visible depuis l'autoroute A87 et la route départementale D 961.

Avec ses couleurs relativement neutres, le nouveau bâtiment s'intègrera parfaitement dans son environnement.

I.3.3.4 ACCES ET INFRASTRUCTURES

- *Trafic aérien*

La zone d'étude n'est pas affectée par le trafic aérien. L'aérodrome le plus proche est l'aérodrome de Cholet – Le Pontreau, il se situe au Nord-Est de Cholet à environ 20 km.

- Trafic ferroviaire

La voie ferrée la plus proche passe à environ 850 m à l'Est du projet. Elle relie Cholet et Angers. Actuellement, aucun branchement ferroviaire ne dessert la zone.

- Trafic routier

Les infrastructures routières à proximité du projet se caractérisent par la présence de l'autoroute A87.

L'accès à la ZAC se fera par la voie principale par la route des Mauges, la rue de Bruxelles et la rue de Strasbourg.

1.3.1 CLIMATOLOGIE ET QUALITE DE L'AIR

Le Maine-et-Loire possède un climat tempéré de type océanique.

La Vallée de la Loire apporte au Maine-et-Loire sa célèbre douceur apaisant les fraîcheurs de l'hiver et les chaleurs de l'été.

Au Nord-Est, le Baugeois est marqué par un climat plus continental aux hivers pluvieux et aux étés secs.

Au Nord-Ouest, Segréen et Loire-Béconnais sont encore sous l'influence armoricaine : douceur hivernale et été sans chaleur extrême. Au Sud, Saumurois et Layon-Lys-Aubance connaissent un climat très favorable, chaud en été, doux en hiver et particulièrement peu pluvieux (moins de 600 mm d'eau par an, il pleut moins qu'à Nice).

Enfin, les Mauges et le Choletais constituent une région relativement pluvieuse en raison du relief plus marqué mais la température et l'ensoleillement donnent au climat un caractère plus méridional.

Les dangers liés à la météo sont peu fréquents dans la région.

Toutefois les villes sont des points de vulnérabilité importants face au changement climatique.

La station météorologique de Cholet (station la plus proche) située à 8 km du projet, présente une moyenne annuelle de précipitations de 62.3 mm. Le mois de juillet est le plus sec ; le mois de novembre est le plus humide.

1.3.1.1 SOLEIL ET TEMPERATURES

La station météorologique de Cholet (station la plus proche) située à 8 km du projet, enregistre les températures.

Les températures les plus basses sont de décembre à février et celles les plus chaudes sont en juillet et août.

La température moyenne minimale est de 4,3°C ; la température moyenne maximale est de 18,5°C.

La durée d'ensoleillement est de 1 877 heures par an, en moyenne.

1.3.1.2 VENTS

La rose des vents de la station météorologique d'Angers-Avrillé indique des vents dominants en provenance du secteur ouest (260°N) et de secteur nord-est (20-40°N).

Les mois où les vents sont les plus forts sont janvier avec 3,9 m/s de vitesse moyenne de vent.

1.3.1.3 QUALITE DE L'AIR

La station de mesure de la qualité de l'air la plus proche est celle Saint-Exupéry située à Cholet. A noter que cette station est située en milieu urbain.

Ces résultats montrent une bonne qualité de l'air.

1.3.1.4 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE (SRCAE)

Le SCRAE des PAYS DE LA LOIRE a été approuvé par arrêté préfectoral le 18 avril 2014.

Du fait de l'activité de la société CORTIZO, l'installation sera source de rejets atmosphériques. Les procédés émettant ces rejets sont : les chaudières pour le nettoyage des matrices, les fours de séchage-infrarouge, les fours de cuisson-polymérisation et les chaudières pour les bains de laquage.

L'installation fera l'objet de mesures des rejets atmosphériques.

1.3.2 GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

- Géologie

La zone d'étude est localisée du point de vue géologique sur la feuille n°483 - Chemillé consultable au BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

Selon les données du BRGM, le site occupe une partie du plateau des Mauges, dans la partie Sud-Ouest du département du Maine-et-Loire. Son substratum est constitué essentiellement de micaschistes d'âge précambrien probable métamorphisés.

La commune de Chemillé-Melay est située au droit de la région naturelle des Mauges, constituée principalement par des micaschistes d'âge Précambrien (-540 Ma) recouverts d'une épaisse couche d'argiles d'altération (altérites) sur les plateaux, ou d'alluvions récentes dans les vallées. Localement elles sont surmontées de sables et de graviers dont l'épaisseur n'excède pas 15m, et qui sont les vestiges d'anciens sédiments continentaux tertiaires.

Les parcelles ne présentent pas d'accident tectonique majeur.

- Hydrogéologie

Du point de vue hydrogéologique, la formation locale mise en évidence est le Socle métamorphique dans le bassin versant du Layon et de sa source à la Loire (non inclus) (code

175AC01). Elle est définie comme une unité fissurée semi-perméable et entité hydrogéologique à nappe libre.

1.3.3 HYDROLOGIE

Le site s'inscrit dans le bassin hydrographique Loire-Bretagne, sur le bassin versant hydrographique de l'Hyrôme. L'Hyrôme, le cours d'eau principal, affluent du Layon, se jette ensuite dans la Loire. Cette rivière s'étend sur un linéaire de 27 km. Son bassin versant présente une surface de 154 km² avec une pente moyenne de 4%.

L'Hyrôme a plusieurs affluents :

- L'Aubance prend sa source sur Saint-Lézin et se rejette dans l'Hyrôme au niveau du centre-bourg de Chemillé,
- Les Louettières prend sa source à Cossé-d'Anjou et traverse l'est de la commune déléguée de Valanjou où il se jette dans La Malaiserie. Ce dernier constitue la limite entre Chemillé et les communes déléguées Cossé d'Anjou et Valanjou,
- Le Rotord prend sa source sur la commune déléguée de Chemillé. Il constitue la limite communale entre Chemillé et Chanzeaux.

A proximité du site, sont recensés les éléments hydrographiques suivants :

- L'Hyrôme
- Ruisseau du Marais, ruisseau à écoulement temporaire
- Le ruisseau de l'Aubance en rive gauche, ruisseau à écoulement permanent

La zone d'étude n'est traversée par aucun cours d'eau.

➤ Aspects qualitatifs

Des mesures sont réalisées afin de connaître la qualité des cours d'eau du bassin Layon Aubance Louets sur plusieurs localisations sur le territoire

La qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau environnant est globalement bonne.

➤ Aspects quantitatifs

L'Hyrôme présente des fluctuations saisonnières de débit très marquées, avec des hautes eaux d'hiver-printemps portant le débit mensuel moyen à un niveau situé entre 1.6 et 2.5 m³/s, de décembre à mars inclus (avec un maximum en décembre), et des basses eaux d'été-début d'automne, de juin à la mi-octobre inclus, avec une baisse du débit moyen mensuel jusqu'à 0.25m³ au mois de juillet. Néanmoins, il ne s'agit que de moyennes mensuelles, des fluctuations peuvent être beaucoup plus importantes selon les années ou observées sur de courtes périodes.

➤ Les usages des cours d'eau

Usages quotidiens : eau potable

Le site n'est pas dans un périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation en eau potable.

Usages professionnels

L'eau est principalement utilisée pour l'irrigation des champs cultivés et l'abreuvement du bétail sur le territoire de la commune de Chemillé-en-Anjou.

Usages de loisirs

La pêche de loisir est importante dans le cours d'eau de l'Hyrôme et sur le plan d'eau de Coulvée à Chemillé. Sur ce même plan d'eau, des aménagements ont été créés afin de valoriser le tourisme autour des loisirs de la baignade et du camping.

➤ **Assainissement**

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Mauges Communauté est l'autorité organisatrice du service de 'eau potable et des eaux usées de la commune de Chemillé-en-Anjou.

La station d'épuration de Chemillé se situe en aval de l'agglomération et présente une capacité nominale de 8000 EH. Le traitement se fait par système de boues activées avec aération prolongée. Le milieu récepteur de la station d'épuration est l'Hyrôme à l'aval de la zone d'étude.

1.3.3.1 LES SCHEMAS DE GESTION DES EAUX

La directive cadre sur l'eau ou DCE (2000/60/CE) est une directive européenne adoptée le 23 octobre 2000. Cette directive fixe des objectifs qualitatifs de préservation et de restauration de l'état des eaux superficielles et des eaux souterraines.

Les règles de définition du bon état des eaux est défini dans l'arrêté du 25 janvier 2010, relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface. La directive cadre sur l'eau fixe un principe de non-détérioration de l'état des eaux et des objectifs ambitieux pour leur restauration, en définissant un cadre, une méthode de travail et des échéances précises.

De cette directive en découle la mise en œuvre de Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) à l'échelle des principaux bassins versant français ; ainsi que des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle de plus petits bassins versants.

➤ **SDAGE**

Le site est concerné par le SDAGE Loire-Bretagne, applicable depuis le 3 mars 2022. Ce SDAGE 2022-2027 vise à concilier l'exercice des différents usages de l'eau avec la protection des milieux aquatiques.

Le projet est compatible avec les orientations fondamentales du SDAGE.

➤ **SAGE**

La zone d'étude est située dans le périmètre du SAGE Layon Aubance.

Le SAGE a été approuvé pour la première fois en 2006 puis actualisé et validé par un arrêté préfectoral le 4 mai 2020.

Le projet est compatible avec les orientations fondamentales du SAGE.

1.3.1 BRUIT ET VIBRATIONS

1.3.1.1 ACTIVITES URBAINES ET VOISINAGE SENSIBLE

Les habitations les plus proches du projet sont situées à 450 m.
Aucun voisinage sensible n'est repéré à proximité du site.

1.3.1.2 ACTIVITES INDUSTRIELLES

La zone du projet est localisée dans la partie Ouest de la ZAC des Trois Routes. Cette ZAC est composée de 68 entreprises.

1.3.1.3 ACTIVITES AGRICOLES

La ZAC des Trois Routes est entourée de parcelles agricoles qui peuvent être génératrices de bruit, comme en période de labours ou de récolte.

1.3.1.4 TRAFIC ROUTIER

Le terrain est implanté à environ 350 m de l'A87 et à environ 250m de la D961.
Cette autoroute est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement du Maine et Loire 2018-2023. Cette section autoroutière a fait l'objet d'aménagement d'écrans anti-bruit.

1.3.1.5 TRAFIC FERROVIAIRE ET AERIEN

Le transport aérien est inexistant à proximité de notre site, et de ce fait aucun bruit n'est engendré par ce biais.
Une ligne ferroviaire est présente à 850 m du projet. La gare de Chemillé est située à 2 km du projet.

1.3.2 ESPACES NATURELS

1.3.2.1 PAYSAGE

Les sites patrimoniaux remarquables (SPR) sont des outils simplifiant et facilitant la protection des enjeux patrimoniaux et paysagers identifiés sur un même territoire. Ils se substituent aux AVAP, ZPPAUP et secteurs sauvegardés.

Le terrain où est situé le site de CORTIZO est en dehors d'une zone à enjeux patrimoniaux et de protection paysagère.

1.3.2.2 FAUNE ET FLORE

- Natura 2000

Le site de CORTIZO n'est pas dans le zonage d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 10 km au Nord. Il s'agit du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et ses annexes » identifié :

- FR5200622 : Site de la directive "Habitats, faune, flore"

- Parc Naturel Régional

Le site n'est pas localisé au sein du Parc Naturel Régional (PNR). Le PNR le plus proche se situe à environ 25 km à l'Est à vol d'oiseau. Il s'agit du Parc naturel régional « Loire-Anjou-Touraine », identifié FR8000032.

- Autres zonages environnementaux européens et nationaux

Le site de CORTIZO se trouve à une distance 1,7 km de la ZNIEFF de type I « Bois à l'Est de Saint-Lézin », référencée 520220063. Le site se situe aussi à une distance de 3,1 km de la ZNIEFF de type I « Vallée de l'Hyrôme entre Couton et Vienne », référencée 520015104.

Le site CORTIZO ne s'inscrit pas dans le périmètre de ces ZNIEFF.

- Parc naturel marin

Le site n'est pas concerné par le zonage d'un Parc Naturel Marin (PNM).

- Continuité écologique – Trame verte et bleue

La carte de la Trame Verte et Bleue définie par le SCoT, précise celle définie à l'échelle régionale et n'identifie aucun réservoir de biodiversité ou corridor écologique, au niveau ou en lien direct avec le site du projet.

Le site du projet s'inscrit dans un contexte non sensible au regard des enjeux environnementaux régionaux et locaux.

- Zones humides

D'après le Diagnostic et Etat initial de l'Environnement élaboré par la commune de Chemillé-en-Anjou pour le PLU de la commune, 1 250 ha de zones humides ont été recensés, soit 4% du territoire avec en majorité des prairies humides.

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le périmètre du projet.

- Bilan

Seules les zones décrites ci-dessous se situent dans un rayon inférieur à 10 kms.

Zonage environnemental	Distance au projet
------------------------	--------------------

ZNIEFF de type I - Bois à l'Est de Saint-Lézin	1,7 km	Sans impact
ZNIEFF de type I - Vallée de l'Hyrôme entre Couton et Vienne	3,1 km	Sans impact

Tableau 2 – Zonages environnementaux à proximité du projet

Le site CORTIZO se situe en dehors de zonages environnementaux.

1.3.3 LES SERVITUDES D'URBANISME

1.3.3.1 AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

La commune de la Chemillé-en-Anjou dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il a été approuvé en 30 janvier 2020.

Après révision du PLU, l'aménagement se trouvera sur un zonage Uy3 définie comme une zone urbanisée à vocation d'accueil d'activités économique

1.3.3.2 AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL

D'après le plan des Servitudes d'Utilité Publique de Chemillé-Melay (nord), le site ne se situe pas à proximité d'un monument historique.

Aucune servitude ne s'impose sur le site au titre du patrimoine naturel.

1.3.3.3 AU TITRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le site n'est pas dans un périmètre de protection de captage d'eau destiné à l'alimentation en eau potable. La zone de captage la plus proche est à Ribou, proche de Cholet, à plus de 20 km du site.

La zone de baignade la plus proche du site CORTIZO est l'étang de Coulvée à 3.5 km du site.

Aucune servitude ne s'impose sur le site au titre de la santé.

1.3.3.4 RESEAUX

Les réseaux téléphoniques, d'électricité, de gaz, d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales sont déjà présents sur le site.

Les canalisations électriques présentes sur le site sont répertoriées dans le plan Servitudes d'Utilité Publique Chemillé-Melay (nord).

Aucune servitude ne s'impose sur le site vis-à-vis des réseaux.

1.3.3.5 AU TITRE DU TRAFIC AERIEN

L'aéroport le plus proche est celui de Nantes Atlantique. Il se situe à environ 80 km à vol d'oiseau à l'Ouest du site de CORTIZO.

Aucune servitude ne s'impose sur le site vis-à-vis du trafic aérien.

1.3.4 LES RISQUES MAJEURS

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs 2020 du Maine-et-Loire, la commune de Chemillé-en-Anjou est soumise aux risques naturels suivants :

- Inondation,
- Mouvement de terrain,
- Séisme,
- Retrait-gonflements des sols argileux,
- Tempête
- Transport de matières dangereuses,
- Radon.

1.3.4.1 INONDATION

La commune de Chemillé-en-Anjou ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Inondations.

1.3.4.2 MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque n'est pas répertorié à proximité du terrain du projet.

1.3.4.3 SISMICITE

La commune de Chemillé-en-Anjou appartient à une zone de sismicité 3, c'est-à-dire à sismicité modérée.

Les nouvelles règles parasismiques seront prises en compte par le bureau d'études structure au moment du dimensionnement de la structure.

1.3.4.4 RETRAIT-GONFLEMENTS DES SOLS ARGILEUX

Le site d'implantation se situe à la limite des zones d'exposition faible et d'exposition moyenne. La réglementation en vigueur doit donc s'appliquer.

1.3.4.5 TEMPETE

La commune de Chemillé-en-Anjou recense le risque de tempête comme l'un des risques naturels majeurs. Comme l'ensemble des communes du département du Maine-et-Loire, toutefois, il n'est pas inscrit dans le portefeuille à connaissance de l'Etat.

1.3.4.6 TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Par la proximité avec l'autoroute A87, un risque lié au transport de marchandises dangereuses sera présent. Ce risque est difficilement quantifiable.

1.3.4.7 RADON

La commune de Chemillé-en-Anjou appartient à une zone de catégorie 3 du risque radon.

Lors de la construction des bâtiments, il faudra veiller à mettre en place une enveloppe étanche entre le sol et le bâtiment. Une attention particulière sera portée à la ventilation pour assurer un balayage d'air efficace et diluer la présence de radon au sein du bâtiment.

1.4 ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

1.4.1 IMPACT SUR LE PAYSAGE

Le nouveau bâtiment sera intégré dans l'esthétique globale du site de l'usine actuelle. L'installation est située dans une zone destinée à accueillir des activités industrielles, commerciales, artisanales et de services.

La hauteur du bâtiment sera au maximum de 25m.

Depuis l'autoroute A87, le bâtiment sera visible puisque situé sur l'une des parcelles les plus proches de cette voie.

Cependant avec des couleurs relativement neutres, le bâtiment ne dénotera pas dans le paysage de la zone d'activités.

Les essences plantées seront des essences locales.

→ Ainsi l'impact sur le paysage n'est pas significatif.

1.4.2 IMPACT SUR L'EAU

1.4.2.1 ORIGINE DE L'EAU POTABLE

L'eau est distribuée par le réseau d'approvisionnement en eau potable provenant de la commune. Sa qualité est régulièrement vérifiée par le service santé – environnement de l'ARS.

L'eau distribuée sur la commune provient de la station Montjean-sur-Loire située à plus de 15 km au nord-ouest du projet.

La commune de Chemillé-en-Anjou n'est pas située dans un périmètre de captage d'eau potable.

Ce dossier inclut aussi une demande d'augmentation du volume d'eau autorisé à être prélevé dans le réseau d'adduction.

→ Le projet n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau potable.

1.4.2.2 USAGE DE L'EAU POTABLE

L'eau potable utilisée sur le site est destinée aux usages suivants :

- Usages sanitaires

Des sanitaires seront présents dans le bâtiment (comprenant douches, lavabos, WC et urinoirs) pour la partie atelier et bureaux.

- Usage industriel

- ➔ Laquage : l'eau utilisée dans le cadre de ce process sera principalement lors du prétraitement. Cette consommation lors du prétraitement provient de l'AEP ($2\text{m}^3/\text{h}$) et l'eau déminéralisée (entre 10 et $15\text{ m}^3/\text{h}$)
- ➔ Nettoyage des crochets : l'eau consommée pour cette partie du process est de 2 à 3 L/min.

La consommation d'eau potable augmentera principalement causée par les usages industriels du site nécessitant de l'eau.

➔ **Le site aura un impact notable sur la consommation en eau potable du site.**

1.4.2.3 LES REJETS EN EAUX PLUVIALES

D'une façon générale, le débit d'eau après aménagement sera supérieur au débit avant aménagement du fait de l'imperméabilisation des surfaces. Il faut donc mettre en œuvre l'ensemble des moyens permettant de respecter le débit de fuite admis sur la parcelle.

Le coefficient de ruissellement global du projet sera de 0,65.

Les eaux pluviales seront régulées par la mise en place d'un bassin de temporisation sous chaussé de 1300 m^3 . Un séparateur à hydrocarbures équipé d'une vanne de barrage sera situé en sortie de ce bassin, avant le rejet vers le bassin de la zone d'activités

Au regard des dispositions prises, le débit de fuite des eaux pluviales sera régulé. De plus, les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées seront traitées.

➔ **Au regard des conditions quantitatives et qualitatives, l'impact de ces rejets sur le milieu naturel récepteur sera donc faible.**

1.4.2.4 LES REJETS EN EAUX USEES

Les eaux usées seront collectées de manière séparative des eaux pluviales. Elles proviennent des eaux-vannes des sanitaires, de l'entretien courant (lavage des sols), et majoritairement du process.

- **Rejet des eaux usées sanitaires**

Le rejet des eaux sanitaires sera réalisé dans le réseau communal. Ces dernières seront ensuite traitées par la STEP de Chemillé, tel qu'actuellement.

Le nouveau bâtiment accueillera 45 nouveaux salariés.

- **Rejet des effluents industriels**

La société CORTIZO prévoit l'utilisation de l'eau dans le processus de laquage.

Les eaux industrielles seront prétraitées sur site via une station de prétraitement puis rejetées dans le milieu naturel.

L'exploitant souhaite conserver le même exutoire qu'actuellement à savoir l'Hyrôme.

1.4.3 ETUDE DE L'ACCEPTABILITE DES REJETS D'EAUX DANS LE MILIEU RECEPTEUR

La création du nouveau bâtiment va engendrer une augmentation des flux de polluants rejetés.

Considérant que les débits consommés et rejetés sont proportionnés au tonnage tiré, les concentrations en polluant rejetés demeureront stables après mise en œuvre du projet.

A terme, le débit journalier sera de **155 m³/j (existant + projet)**. Ceci impliquerait donc une modification de l'arrêté préfectoral sur les quantités de polluants rejetés, mais ne modifierait l'impact global sur la qualité de l'Hyrôme.

Sur le plan qualitatif, avec le traitement mis en place, avec la mise en œuvre du nouveau site, l'impact sur le milieu naturel sera identique à l'état actuel, CORTIZO contribuant aujourd'hui en termes de volume à moins de 10% des rejets globaux dans l'Hyrôme.

➤ **Synthèse**

Au regard des traitements réalisées sur les eaux usées via la station d'épuration de la société CORTIZO, des contrôles de qualité des rejets et de la capacité de traitement de la station d'épuration de la commune de Chemillé, l'impact de la société CORTIZO sur les rejets d'eaux usées est considéré comme faible.

Le tableau donnant la synthèse des rejets est donné ci-après :

	Rejet	Impact	Traitement
Locaux sociaux	Eaux usées sanitaires	Oui	Station d'épuration de la commune de Chemillé
Process atelier	Eaux usées liées au process	Oui	Station d'épuration de la société CORTIZO Rejet dans le milieu naturel
Toiture et voirie	Eaux pluviales	Négligeable	Rejet dans le bassin de temporisation des eaux pluviales Décantation des MES Prétraitement via un séparateur à hydrocarbures Vanne d'obturation
Rejets accidentels	Rejets accidentels	Oui	Vanne d'obturation Rétention à la parcelle

Tableau 17- Synthèse des impacts sur l'eau

1.4.4 IMPACT SUR LE SOL ET LES EAUX SOUTERRAINES

Les pollutions dues à un transfert dans le sol de substances liées à l'activité du site peuvent être accidentelles (développées dans le volet étude de dangers) ou chroniques.

En fonctionnement normal, les principales sources de pollutions du sol et des eaux souterraines sont :

- les produits liquides employés
- les hydrocarbures et métaux lourds liés au trafic sur le site.

Ces éléments peuvent contaminer le sol et s'infiltrer dans le sous-sol s'ils sont remis en suspension par la pluie, qui en favorisant l'infiltration devient vecteur de pollution. De manière générale, les secteurs vulnérables à une telle pollution sont les secteurs non imperméabilisés, cependant les activités susceptibles de causer des pollutions sont effectuées sur des zones imperméabilisées.

Cependant les points suivants sont à mettre en évidence :

- les produits liquides sont stockés en intérieur, sur des zones imperméables et sur rétention
- sur les espaces verts aucun stockage de produits liquides. Seules les eaux d'extinction d'incendie seront retenues dans le bassin au Nord-Est qui sera totalement imperméabilisé
- le trafic sur le site se limitera aux voiries. Une bordure séparera les voiries des espaces verts et, de ce fait, aucun écoulement vers les espaces perméables ne sera possible.

→ Pour ces raisons, l'impact sur les sols et les sous-sols est relativement limité.

I.4.4.1 PRELEVEMENT

Le site est raccordé au réseau public d'eau potable. Le projet n'entrainera pas de prélèvement d'eau souterraine pour son fonctionnement.

Le prélèvement est estimé à 35 000 m³/ an.

→ Ainsi il n'y aura pas d'impact dû à un prélèvement.

I.4.4.2 SOL

L'emplacement du nouveau bâtiment sera réalisé sur un terrain en partie construit (sur la parcelle 51), le bâtiment actuel appartient à la société CORTIZO et sera détruit pour la création du projet du nouveau bâtiment.

→ L'impact sur le sol sera négligeable avec la réalisation d'études techniques adéquates.

I.4.5 IMPACT SUR L'AIR

Les rejets gazeux proviennent des gaz d'échappement des véhicules (VL ou PL)

→ L'impact sur l'air des gaz d'échappement des véhicules sera négligeable comparativement aux circulations enregistrées sur la départementale D961 et sur l'autoroute A87.

I.4.6 IMPACT SUR LA PRODUCTION DE DECHETS

Les déchets sont gérés de manière rationnelle, chaque déchet ayant une filière d'élimination adaptée. CORTIZO s'adaptera aux évolutions technologiques dans le choix de ces filières d'élimination.

Le traitement des déchets sera assuré par des prestataires agréés conformément à la réglementation en vigueur. Les marchés seront passés avant le démarrage de l'exploitation de l'usine ;

→ Ainsi des mesures sont prises afin de valoriser de manière optimale les déchets générés par l'usine.

1.4.7 IMPACT SUR LA COMMODITE DU VOISINAGE

1.4.7.1 LE BRUIT

Les éléments pouvant générer des émissions sonores sur le site sont :

- La circulation, manœuvres, chargement et déchargement des poids-lourds ;
- La ligne d'extrusion et autres activités de production à l'intérieur du bâtiment
- La circulation des voitures sur le parking ;

Les bruits émis par le fonctionnement des installations au niveau de la zone à émergence réglementé sont conformes aux réglementations.

1.4.7.2 LES VIBRATIONS

En phase travaux, des vibrations pourront être constatées lors de l'utilisation de certains engins de chantier.

En phase d'exploitation, des vibrations peuvent être générées par le trafic des camions chargés du transport des matières premières et des produits finis.

Cependant, ce trafic reste négligeable au vu de l'environnement (**autoroute A87 ; Route des Mauges**)

1.4.8 IMPACT SUR LES INVENTAIRES ECOLOGIQUES ET LA BIODIVERSITE

Des diagnostics ont été établis par la société ATLAM en mars 2024 et novembre 2023.

- Zones humides

Le site d'étude ne présente aucune zone humide.

- Inventaires écologiques

Le site ne se trouve dans aucun zonage environnemental recensé. Les impacts sur les espaces naturels et les espèces dans l'environnement proche sont dus aux rejets aqueux et atmosphériques de l'installation, et à l'imperméabilisation du site.

Ils seront limités et maîtrisés par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- Eaux pluviales : un prétraitement par séparateur hydrocarbures est réalisé avant rejet
- Eaux polluées : un bassin de rétention étanche est prévu afin de confiner les eaux d'extinction incendie et les déversements accidentels,
- Air : le projet n'engendre aucun impact sur la qualité de l'air

1.4.9 IMPACT SUR L'AGRICULTURE

Le parc d'activité des Trois Routes génère une substitution de terres agricoles en parc d'activité. Néanmoins, le site d'implantation du nouveau bâtiment CORTIZO est déjà présent dans le parc d'activité entouré d'autres entreprises.

→**L'activité CORTIZO ne génère pas d'impact significatif sur l'agriculture**

1.4.10 IMPACT SOCIO-ECONOMIQUE

Une équipe de 180 EQTP fonctionnera sur l'emprise CORTIZO avec une augmentation de 50% avec la création du nouveau site.

→**Le projet de la création d'un nouveau bâtiment aura un impact socio-économique positif en création d'emploi.**

1.4.11 IMPACT SUR LES VOIES DE COMMUNICATION

La société CORTIZO génère une augmentation, tout véhicule confondu, sur la route départementale D961 (5.5 camions supplémentaires par jour et 75 employés supplémentaires). Le covoiturage est fréquent dans l'entreprise CORTIZO on considère qu'un employé sur deux vient en covoiturage sur le site. On considère alors que les employés représentent une augmentation de 43 véhicules par jour supplémentaire.

Dans l'hypothèse où l'ensemble du trafic généré par la société CORTIZO emprunterait l'A87, le débit moyen journalier, tous véhicules confondus, augmenterait de 0.28%. Cette augmentation ne serait que de 0.03% en ne considérant que les poids lourds.

L'impact généré par la société CORTIZO sur le trafic avoisinant peut être considéré comme faible.

1.4.12 IMPACT PENDANT LES TRAVAUX

Les mesures préventives à appliquer en phase de chantier sont :

- la vérification régulière des engins et du matériel,
- la surveillance et l'entretien régulier des ouvrages temporaires,
- la mise en place d'une procédure d'alerte des services de secours en cas de déversements accidentels,
- arrosage en cas d'envol de poussières.

Le bassin sera déjà créé au démarrage du chantier. Il permettra de récupérer et de faire décanter les eaux de ruissellement afin d'éviter le rejet des eaux pluviales chargées vers le milieu récepteur. Il sera régulièrement vidé au cours du chantier, si nécessaire, par une entreprise spécialisée.

Des mesures sont prises afin de limiter l'impact du chantier.

1.4.13 AUTRES IMPACTS

- Impacts dus aux émissions lumineuses

Les horaires envisagés de travail sont les suivantes :

- Semaine : 5x8h

L'éclairage extérieur est mis en œuvre pour la sécurité et lors des périodes de faible luminosité de la lumière solaire (hiver). Les horaires d'activité du site sont de 7h-17h d'où la faible utilisation des lumières le soir. L'impact dû aux émissions lumineuses sera réduit.

Les équipements seront dirigés vers le bas afin de générer le moins de nuisance possible vis-à-vis du voisinage.

Ainsi les émissions lumineuses du site n'auront pas d'effet notable sur l'environnement.

- Impacts dus aux radiations

L'activité du site ne génère pas de radiation.

Ainsi, l'impact du site sera nul vis-à-vis des radiations.

- Impacts dus à l'émission de chaleur

Les fours liés à l'activité de laquage dégagent de la chaleur. Néanmoins, cette activité existe déjà dans le site existant CORTIZO et le lieu d'émission est la zone d'activités des Trois Routes.

Ainsi l'impact dû à l'émission de chaleur n'aura pas d'effet notable sur l'environnement.

1.4.14 IMPACT DU PROJET SUR LE CLIMAT ET DE LA VULNERABILITE DU PROJET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'activité d'une telle structure, comme toute activité anthropique, peut générer des gaz à effet de serre (GES).

La combustion des carburants, d'origine pétrolière, génère du CO₂. Les transports faits vers et depuis le site se font par la voie routière. Et il n'existe pas pour ce type de transport d'alternative viable. Une attention sera portée au respect des vitesses limites et à la conduite souple.

Selon ces divers éléments, la mise en place du bâtiment aura un impact limité et maîtrisé.

1.5 ANALYSE DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS, TEMPORAIRES OU PERMANENTS DU PROJET SUR LA SANTE PUBLIQUE

1.5.1 ÉVALUATION DES EMISSIONS DE L'INSTALLATION

1.5.1.1 INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES SOURCES

- Origine

Les émissions provenant de l'installation sont liées aux activités du trafic et à l'activité industrielle de la société CORTIZO

Elles sont aussi liées à la présence du bassin (temporisation des eaux pluviales, bassin de rétention des eaux d'extinction d'incendie).

Les émissions sont de types :

- Rejets aqueux,
- Rejets atmosphériques,
- Emission de bruit

Le milieu récepteur est donc le milieu aquatique et le milieu atmosphérique.

- Type de source et caractéristiques des sources

L'ensemble des émissions est de type discontinu, puisque leur rejet n'a lieu que lors des périodes de fonctionnement de l'installation (à terme fonctionnement en 2*8, du lundi matin au samedi matin).

Emissions canalisées :

- Rejets d'eaux usées sanitaires, dans le réseau communal des eaux usées
- Rejets d'eaux pluviales, dans le système de temporisation puis prétraitées par un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal
- Rejets d'eaux usées industrielles, prétraités dans la station d'épuration interne à CORTIZO puis rejetés le milieu naturel
- Rejet gazeux et particulaires issus de la circulation sur site
- Rejets gazeux et particulaires issus de la combustion du gaz naturel engendrée par le process (four)
- Rejets gazeux provenant de l'installation de laquage prétraités dans un tunnel

Emissions diffuses :

- Rejets liés au bruit émis depuis l'installation : trafic, travail sur les machines

Emissions fugitives : ces rejets sont liés à une défaillance sur le site

- Déversement accidentel de produits dangereux pour l'environnement
- Incendie du site

Dans ces deux situations, des rejets de polluants sont créés.

Dans ce cas, le site est doté d'un bassin de rétention imperméabilisé équipé d'une vanne d'obturation. Cet ouvrage permet le confinement sur le site de toute pollution. Il n'y aura donc pas de contact entre ces eaux et le milieu naturel (bassin versant) que ce soit au niveau du réseau eaux usées ou eaux pluviales.

Aucun produit liquide n'est utilisé sur les zones perméables. En cas de déversement accidentel, le bassin de récupération des eaux est imperméabilisé évitant toute infiltration, et équipé d'une vanne de barrage, évitant tout rejet dans le milieu extérieur au site.

En cas de pollution de ce bassin, une société spécialisée sera mandatée pour venir collecter et traiter ces eaux polluées.

En cas d'incendie, les gaz de combustion émis peuvent se charger en polluants susceptibles de présenter un risque pour l'environnement

- Substances émises

Les substances émises en fonctionnement normal :

- Composants des eaux usées sanitaires résiduelles
- Composants des eaux industrielles prétraitées
- Composants des eaux pluviales prétraitées
- Composants des gaz d'échappement des véhicules
- Composants de la combustion du gaz naturel
- Composants des gaz dus aux différentes installations de production

Les substances émises en fonctionnement anormal :

- Composants des eaux d'extinction d'un incendie
- Produits dangereux pour l'environnement

Le site est actuellement en activité sur la commune de Chemillé-en-Anjou, sans qu'il ne soit recensé d'impact sur la santé du voisinage.

Les mesures seront réalisées au démarrage de l'activité.

Les rejets liés à l'activité de CORTIZO seront conformes à la réglementation.

1.5.2 ÉVALUATION DES ENJEUX ET DES VOIES D'EXPOSITION

1.5.2.1 CARACTERISATION DES CIBLES ET DES VOIES D'EXPOSITION

Les cibles :

- Par le vecteur eaux superficielles (eaux ruisselant sur les surfaces imperméabilisées : toitures, voiries). Les cibles concernées sont les usagers du Ru des Trois Routes puis ceux de l'Hyrôme.
- Par le vecteur air (émanations sonores, gazeuses et particulières) : population riveraine de l'exploitation

Les voies d'exposition :

- Par rapport aux eaux superficielles : du fait de la pêche et de l'arrosage par pompage dans le cours d'eau, les risques sont ingestion principalement et exposition par voie cutanée en cas de baignade,
- Rapport aux émanations atmosphériques : inhalation principalement et ingestion secondairement en cas de dépôts sur les cultures ou les potagers par exemple.

Les populations exposées sont :

- Voie eau : les populations résidents à proximité du bassin versant, à savoir l'Hyrôme
- Voie air : les populations riveraines du site.

1.5.2.2 CARACTERISATION DES SOURCES

- Les rejets liquides

Les rejets liquides sont :

- Les eaux usées sanitaires et d'entretien courant sont raccordées au réseau communal et dirigées vers la station d'épuration de la commune de Chemillé
- Les eaux pluviales de ruissellement : ces eaux sont temporisées à la parcelle dans un bassin puis prétraitées par un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal de 1500 m³.
- Les eaux usées industrielles : les effluents sont prétraités dans la station d'épuration interne à CORTIZO puis rejetés dans le milieu naturel.
- Les déchets issus du process : les boues et les huiles usagées. Celles-ci sont stockées sur le site avant d'être évacuées par un prestataire agréé.

- Les rejets atmosphériques

Les rejets atmosphériques sont principalement de deux natures :

- Rejets gazeux et particulaires issus de la circulation sur le site
- Rejets gazeux et particulaires issus de la combustion du gaz naturel engendrée par le process (fours)

Les produits rejetés sont :

CO, NOx, COVT, CH4, COVNM, poussières, SO2, NH3, HF et alcalinité et acidité.

- Rejets provenant de l'installation de laquage.

Les vapeurs provenant de l'installation de laquage sont prétraitées dans un tunnel. Il est équipé d'une aspiration centrale pour éviter que les vapeurs générées à l'intérieur du tunnel ne puissent s'échapper.

- Les émissions sonores

Les émissions sonores depuis le site de CORTIZO seront liées d'une part au trafic sur le site, d'autres au travail sur les machines.

CARACTERISATION DES VECTEURS DE TRANSFERT

- Le vecteur air

Ce vecteur peut véhiculer :

- les émissions sonores,
- les poussières et les émanations gazeuses.

La propagation dans l'air est favorisée par la topographie et les vents dominants :

- La topographie : Le nouveau site CORTIZO est entouré d'autres entreprises au cœur de la ZAC des 3 routes,
- Les vents dominants : les vents dominants sont les vents de Sud-Ouest. L'autoroute A87 et des champs sont positionnés sous les vents dominants.

- Le vecteur eaux superficielles

Il concerne essentiellement les eaux ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (toitures, voiries). Ces eaux sont temporisées puis prétraitées avant de rejoindre le milieu naturel.

- Le vecteur sol et milieu non saturé

Lorsqu'il est impacté, le sol peut devenir lui-même un vecteur potentiel, via le « milieu non saturé », vers la cible que représente la nappe. (Le « milieu non saturé » est la partie au-dessus de la nappe).

L'imperméabilisation des surfaces sur lesquelles un polluant pourrait être présent permet de créer une protection des sols et milieux non saturés.

Les déchets représentant un danger pour l'environnement comme les boues d'épuration sont traitées par des sociétés spécialisées dans des centres techniques d'enfouissement réglementés. Les déchets sont stockés à l'intérieur du bâtiment sur des zones imperméables.

Le vecteur sol et milieu non saturé peut ainsi être considéré comme négligeable.

1.5.3 IDENTIFICATION DES DANGERS

1.5.3.1 IDENTIFICATION DES DANGERS EN MARCHE NORMALE

- Rejets d'eaux

Les eaux pluviales sont susceptibles de contenir des hydrocarbures et des matières en suspension.

Le bassin de régulation des eaux pluviales présent sur la parcelle assurera les rôles suivants :

- Régulation hydraulique ;
- Traitement des particules en suspension par décantation ;

- Prétraitement via le séparateur à hydrocarbures.
L'exutoire final de ces eaux pluviales est l'Hyrôme.

Les eaux sanitaires et de l'entretien courant sont raccordées directement au réseau communal.

Les eaux usées industrielles sont prétraitées dans le bâtiment via la station d'épuration interne. Ce prétraitement permet d'assurer des seuils limites de rejets. Ces eaux sont ensuite dirigées vers le milieu naturel conformément à la validation de la Police de l'Eau.

- *Rejets dans l'air*

En marche normale les rejets dans l'air se caractérisent par la combustion du gaz naturel (process) et par la circulation générée par l'activité.

Les polluants en présence sont alors le CO, le CO2 et les particules pour les véhicules ; le CO, le CO2, le CH4 et les NOx pour le gaz naturel.

D'autres process émettent aussi : COVT, COVNM, poussières, SO2, NH3, HF.

- *Rejets dans le sol et le sous-sol*

L'ensemble des zones dédiées à l'activité CORTIZO (bâtiments, voiries, bassin de rétention) est imperméable.

Les espaces verts, représentant 27.3% de la parcelle, ne seront pas affectés par l'activité industrielle du site et aucune activité n'aura lieu sur cette zone.

En marche normale, les eaux de ruissellement des voiries sont prétraitées par un séparateur à hydrocarbures avant d'être régulées dans la noue du réseau d'eaux pluviales de la zone.

- *Le bruit*

En marche normale de l'installation, l'étude acoustique du site CORTIZO déjà existant à Chemillé-en-Anjou montre que les niveaux réglementaires ne sont pas dépassés.

Des mesures seront réalisées en exploitation.

1.5.3.2 EXPOSITION DES POPULATIONS EN SITUATION ANORMALE

La marche anormale peut se caractériser par deux situations :

- Le déversement accidentel de produits dangereux pour l'environnement
- L'incendie du site

Déversement accidentel

En marche anormale, toute pollution du fait d'un déversement est confinée à l'intérieur du site empêchant tout contact avec la population.

Incendie

En cas d'incendie, les gaz de combustion émis peuvent se charger en polluants susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine. Les vents dominants (Sud-Ouest / Nord-Ouest) auront tendance à diriger les fumées vers des milieux sans présence humaine (terrains agricole). Les alentours du site sont occupés par les tiers (Est, Sud et Sud-Ouest dans la ZAC des 3 Routes), de ce fait, il existe un risque pour la population.

L'étude Flumilog des bâtiments indique qu'en cas d'incendie les flux thermiques restent dans les limites de propriété de la société CORTIZO, ainsi les habitations aux alentours ne seront pas impactées.

Dans les deux cas, le site est doté d'un bassin de rétention équipé d'une vanne d'obturation. Cet ouvrage permet le confinement sur le site de toute pollution liquide. Il n'y aura donc pas de contact entre ces eaux et la population que ce soit au niveau du réseau eaux usées ou eaux pluviales.

1.5.4 CONCLUSION

En concordance avec le PLU de la commune de Chemillé-en-Anjou, le bâtiment accueillant l'activité CORTIZO est implanté dans une zone à vocation industrielle, avec l'autorisation d'implanter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'installation dispose des meilleures techniques disponibles du point de vue technico-environnemental.

Au regard de l'analyse des effets possibles de l'usine en marche normale et anormale, on retiendra que l'exploitation du site présente un risque faible d'impact sur la santé humaine.

1.6 REMISE EN ETAT DU SOL APRES EXPLOITATION

Les parcelles occupées par le site CORTIZO sont propriétés de l'exploitant.

La société CORTIZO s'engage à effectuer la remise en état du sol et du site, en cas de cessation d'activité.

Dans l'éventualité où l'exploitation prendrait fin, une étude et une campagne de prélèvements seraient mises en place. Ces mesures permettront de diagnostiquer les pollutions éventuelles ayant pu intervenir malgré toutes les précautions.

CORTIZO procèdera donc aux carottages et analyses selon un protocole défini en synergie avec l'Inspection des Installations Classées.

En fonction de l'activité intervenant par la suite, CORTIZO s'engage à prévoir l'ensemble des opérations visant à :

- Neutraliser et/ou démanteler les installations existantes,
- Evacuer les déchets et produits chimiques présents à l'arrêt de l'activité,
- Maintenir en état satisfaisant l'entretien du site de manière à conserver son esthétique vis-à-vis de l'environnement dans lequel il s'insère,
- Dépolluer nappes et sol si nécessaire

1.7 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

1.7.1 PAYSAGE

Le nouveau bâtiment sera construit sur une nouvelle parcelle au Sud du site actuel et s'intégrera d'un point de vue esthétique dans le paysage de l'usine actuelle. Sa hauteur sera similaire à celle des bâtiments actuels. Le site est entouré d'entreprises car il est situé dans la ZAC des Trois Routes.

L'impact sur le paysage n'est pas significatif.

1.7.2 EAUX

1.7.2.1 CONSOMMATION D'EAU POTABLE

L'eau potable est destinée à des usages sanitaires et industriels. L'impact sur la consommation d'eau potable du site augmentera par la consommation du site actuel de par la demande en eau liée au processus de laquage.

1.7.2.2 REJET ACCIDENTEL

En cas de rejet accidentel, le bassin de rétention dispose d'une vanne d'obturation. Cet ouvrage permet le confinement sur le site de toute pollution liquide. Il n'y aura donc pas de contact entre ces eaux et la pollution ou l'environnement, que ce soit au niveau du réseau eaux usées ou eaux pluviales.

1.7.2.3 EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales est la suivante :

	Mesures compensatoires
Eaux pluviales des voiries	Collectées de façon séparative, décantation dans le bassin de rétention, passage dans un séparateur hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal
Eaux des toitures	Temporisation dans le bassin de rétention, passage dans un séparateur hydrocarbures, rejet dans le réseau communal

Tableau 25 – Récapitulatif des points de rejets des eaux pluviales

Le suivi de la qualité du rejet des eaux pluviales sera réalisé tous les ans.

L'entretien des bassins comprend : l'enlèvement des flottants, le nettoyement des berges, le curage des ouvrages de décantation, la vérification du régulateur de débit.

1.7.2.4 EAUX D'EXTINCTION D'INCENDIE

La gestion des eaux d'extinction d'incendie est la suivante :

Mesures compensatoires

Eaux d'extinction d'incendie	Confinement dans le bassin de rétention via la présence d'une vanne de barrage
------------------------------	--

Tableau 26 – Eaux d'extinctions d'incendie

1.7.2.5 EAUX USEES

Les eaux sanitaires et d'entretien courant seront rejetées au réseau communal et traitées par la station d'épuration de Chemillé.

Les eaux industrielles seront prétraitées sur site via une station d'épuration puis rejetées dans le milieu naturel.

1.7.2.6 EAUX INDUSTRIELLES

Les eaux industrielles seront prétraitées sur site via une station d'épuration puis rejetées dans le milieu naturel.

Comme il a été démontré dans les analyses des effets dans l'eau, il n'est pas possible d'établir que les rejets des eaux industrielles de Cortizo sont compatibles avec le milieu récepteur en l'absence de données récentes sur la qualité des eaux du milieu récepteur tant en amont en aval.

Dans ce contexte, l'exploitant va mettre en place des mesures de réduction et de contrôle des rejets industriels dans le milieu naturel.

➤ Mesures de réduction :

Une neutralisation spécifique du fluor sera réalisée dans le cadre du pré-traitement, via l'utilisation d'hydroxyde de calcium et de procédés de flocculation/décantation, afin de précipiter les fluorures et réduire leur concentration avant rejet. Cette action cible spécifiquement le fluor, paramètre dimensionnant pour la compatibilité avec la Norme de Qualité Environnementale (NQE), et permet de limiter les risques pour les espèces aquatiques sensibles.

L'exploitant dispose de la capacité technique et de la logistique nécessaires pour **contenir les effluents traités** dans des ouvrages de stockage dédiés avant leur rejet. Cette disposition autorise la réalisation de mesures de contrôle en sortie de station et, en cas de dépassement des valeurs cibles, le recyclage ou le retraitement complet des eaux, évitant ainsi toute non-conformité au milieu récepteur.

En l'absence de données de qualité mesurées en amont et en aval du point de rejet, il est proposé **d'aligner les valeurs limites de rejet sur les NQE** fixées par la réglementation (Directive Cadre sur l'Eau – DCE). Cette approche conservatoire permet de garantir :

- une maîtrise des impacts potentiels sur le milieu récepteur ;
- la compatibilité avec l'atteinte du bon état écologique ;
- une base de référence claire en attendant la réalisation de campagnes de suivi environnemental (amont/aval) qui permettront d'ajuster, si nécessaire, les objectifs de rejet en fonction de la capacité réelle de dilution et de l'état initial du milieu.

Tableau 3 : Valeurs Limites d'émission avant rejet proposées

DBO5	DCO	Aluminium	Phosphore	Azote	MES	Nh4	NO2	F
6 mg/L	30 mg/L	0,20 mg/L	0,20 mg/L	2,00 mg/L	25,00 mg/L	0,5 mg/L	0,3 mg/L	0,37 mg/L

➤ Plan de suivi environnemental – Rejet dans l'Hyrôme (FRGR0530)

1) Objectifs

- Vérifier la compatibilité du rejet avec les NQE et les prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- Documenter l'état amont (référence) et l'effet du rejet (aval immédiat et aval de restitution).
- Permettre un pilotage adaptatif de la station (réglages, alarmes, actions correctives), avec un focus sur fluorures (F^-) et NH_4^+ .

2) Périmètre & points de mesure

- Amont : station qualité n° 04 133 955 (ou, à défaut, un point ≥ 100 m en amont, hors influence du rejet).
- Aval immédiat : en bord de zone de mélange (10–30 m après l'émissaire, rive opposée si besoin).
- Aval de restitution : 150–300 m en aval (après homogénéisation ; distance ajustée après un 1er traçage/dye test si possible).
- Exutoire de la station : rejet « avant rejet final » (point contrôle interne).

3) Paramètres à suivre

L'exploitant mettra en place une autosurveillance de ces rejets :

- pH,
- température,
- conductivité,
- oxygène dissous,
- turbidité,
- débit rivière (ou lecture hydrométrique officielle),
- débit rejet
- DBO5,
- DCO,
- MES
- Azote total,
- NH_4^+ ,
- NO_2^- ,
- NTK
- Phosphore total
- Aluminium
- Fluorures (F^-)

Indices complémentaires utiles : Chlorures, sulfates, alcalinité (aident à interpréter le F⁻ et les traitements).

4) Fréquences & phases

Phase 0 – avant mise en service / pré-opération

3 campagnes minimum :

- Étiage (basses eaux),
- Eaux moyennes,
- Hautes eaux (si possible).

Points : Amont, Aval immédiat, Aval restitution.

Phase 1 – Démarrage (0-3 mois)

- Hebdomadaire les 6 premières semaines (ou 2x/semaine si incertitudes fortes sur F⁻), puis bimensuel.

Contrôle renforcé du F⁻ et NH₄ à l'exutoire + suivi rivière.

Phase 2 – Croisière (mois 4 à 12)

- Mensuel (12 campagnes/an) – mêmes points.

Phase 3 – Régime pérenne (année 2+)

- Trimestriel (4/an), avec complément en étiage (1 campagne additionnelle ciblée).

Ajustable selon bilans annuels et exigences de l'arrêté.

Autosurveillance station (exutoire)

- Débit & pH : en continu (capteurs + enregistreur).
- DCO et aluminium : quotidien (comme prévu).
- Autres paramètres : hebdomadaires (NH₄, NO₂, F⁻ au minimum), puis mensuels si conformité stable.

5) Stratégie d'échantillonnage

Amont/Aval : prélèvements ponctuels (instantanés), avec mesure in situ immédiate (pH, T°, CE, O₂).

6) Suivi des résultats

Tableaux mensuels + bilan semestriel + rapport annuel (courbes tendances, roses de conformité, statistiques : min-max-médiane-P95).

7) Actions correctives & gestion des non-conformités

- - Alerte (dépassement seuil interne) :
 - o Vérification instrumentale (sondes, débits),
 - o Réglage dose de chaux / pH réaction,
 - o Augmenter le temps de contact (si possible),
 - o Polissage (alumine activée/filtration) si disponible,
 - o Recyclage en fosse et re-traitement avant rejet.
- Non-conformité réglementaire (aval > NQE, ou exutoire > VLE) :
 - o Information immédiate de l'exploitant/responsable HSE, notation registre ICPE,

- Plan d'actions sous 48 h (mesures, causes, délai, responsable),
- Campagne de contrôle supplémentaire pour retour à la normale.

8) Traçabilité & gouvernance

- - Registre : métadonnées complètes (date/heure, météo, débits Q_r/Q_m, coordonnées GPS, méthodes, numéros d'échantillons, résultats, incertitudes, LOQ, actions menées).
- Archivage : 5 ans minimum (format numérique + sauvegarde).
- Communication : synthèse trimestrielle pour l'administration (DDT(M), Agence de l'Eau).

1.7.3 SOLS

Le site est majoritairement imperméabilisé. Aucune manipulation, transit, stockage n'est autorisé sur les zones perméables. De ce fait, l'activité de CORTIZO n'engendre aucun risque d'infiltration dans les sols.

Le stockage des produits dangereux sur rétention sera réalisé sur des zones imperméabilisées reliées au bassin rétention.

Dans la mesure du possible, les terres seront réutilisées sur site.

1.7.4 AIR

Les points de rejets de la combustion du gaz naturel sont équipés de points de mesures. Les mesures seront réalisées conformément à la réglementation. Un entretien régulier des systèmes permet également d'assurer le bon fonctionnement des systèmes.

Les vapeurs provenant de l'installation de laquage sont prétraitées dans un tunnel. Il est équipé d'une aspiration centrale pour éviter que les vapeurs générées à l'intérieur du tunnel ne puissent s'échapper.

1.7.5 DECHETS

Les déchets de la société CORTIZO seront gérés de manière rationnelle et selon les filières adaptées. Tous les déchets produits seront stockés dans des contenants adéquats.

Le stockage des déchets est réalisé en intérieur et de ce fait limite les risques de pollutions des zones extérieures par envol ou écoulement de liquides.

L'estimation de l'augmentation de la quantité de déchets liée à l'exploitation du nouveau bâtiment peut être estimé au double de la production du site actuel.

L'organisation de la gestion des déchets restera similaire à la gestion actuelle. Les procédures appliquées seront similaires aux procédures actuelles.

1.7.6 EMISSIONS SONORES

Une campagne de mesures acoustique du site CORTIZO déjà existant a été réalisée.

Les sources sonores majeures sur les 2 points de mesure ont été définies comme :

- La circulation routière sur l'autoroute et sur la sortie de Chemillé, qui est considéré comme le bruit dominant
- La circulation, manœuvres, chargement et déchargement des poids-lourds sur l'ensemble du site

Les préconisations acoustiques seront mises en œuvre et permettront de respecter les émergences réglementaires.

1.7.7 FAUNE ET FLORE

Un diagnostic a été réalisé par la société Atlam pour étudier la faune et la flore de la zone d'aménagement sur laquelle le projet CORTIZO souhaite s'implanter.

Les mesures de réduction et d'accompagnement décrites dans le diagnostic sont mises en place.

1.7.8 TRAFIC

Le trafic généré actuellement par le site CORTIZO actuel en moyenne de 11 camions par jour. On peut estimer que la création d'un nouveau bâtiment entraînera une augmentation de la circulation de camion, on peut estimer cette augmentation à 50%, soit légèrement plus que 16 camions par jour sur le site.

La construction du nouvel entrepôt engendrera la création de nouveaux quais de déchargements et des places de parkings. Les accès empruntés par les camions en bordure de site sont la route des Mauges, la rue de Bruxelles et la rue de Strasbourg.

Les voies empruntées restent les mêmes sur la ZAC des 3 Routes.

1.7.9 UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE

Les activités du site nécessitent l'utilisation de différentes sources d'énergie :

- De l'énergie électrique : pour l'éclairage, le fonctionnement des machines (process) le chauffage des locaux administratifs et sociaux et le fonctionnement courant,
- Du fioul et du gazole : pour le fonctionnement des camions et des engins de manutention.
- Du gaz via le process industriel

La maintenance du process sera réalisée de la manière suivante :

- Chaque jour, une inspection visuelle de tous les équipements de chacun des processus sera réalisée

- Chaque semaine, une inspection plus approfondie est réalisée au niveau des pompes de commande, des panneaux électriques, des sondes (températures, pH, etc.), des tuyaux, des cabines de pulvérisations, des fours et des réservoirs de l'usine.
- Chaque année, le personnel de maintenance procédera au nettoyage complet des équipements.

Un suivi des consommations énergétiques sera réalisé mensuellement

Cette maintenance assurera le bon fonctionnement de l'installation et donc limitera les surconsommations générées par les dysfonctionnements.

1.7.10 BILAN

Au vu des différentes mesures d'évitement, de réduction et des compensations prévues, le site de CORTIZO générera peu d'impacts sur le milieu naturel du fait de son installation et des différentes activités.

